

Propositions de la **Fédésap** pour

LA GARDE DES ENFANTS EN SORTIE D'ÉCOLE



Il apparaît aujourd'hui important d'apporter des solutions concrètes aux besoins de près de **3,5 millions de familles** en matière de solutions d'accueil sur les temps de sortie d'école, et ce jusqu'à l'entrée au collège des enfants.



La **Fédésap** souligne la nécessité de mettre en place des **mesures concrètes** pour répondre aux besoins des familles, des enfants et de la société, sur l'accompagnement des enfants jusqu'à leur entrée au collège.





Le développement de la garde d'enfants est une question centrale de la politique familiale

Une politique familiale incitative à la natalité doit se traduire par des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux, dont le premier est de permettre la liberté de choix des parents.

Le développement de la garde d'enfants est également :



Un enjeu **économique**, car la garde d'enfants permet la conciliation entre les obligations professionnelles des parents et la vie familiale.



Un enjeu **social** et **d'égalité des chances**.



Un enjeu **d'avenir** et **d'épanouissement de l'enfant**.

Les enjeux sont de répondre aux besoins des familles, permettre un accès équitable à un mode de garde complémentaire de qualité et sécurisant :



L'indispensable professionnalisation des intervenants pour les gardes d'enfants à domicile

La Fédésap défend l'uniformisation des exigences de diplômes sectoriels pour tous les modes d'exercice, à niveau de métier équivalent. Elle demande surtout de **conditionner le versement du CMG** (Complément de libre choix du mode de garde) au particulier employeur, sous condition que l'intervenant sélectionné pour assurer la garde d'enfants, soit titulaire d'un diplôme et formé.

Refreshingly
blissful lattes

Accélérer la mise en place du crédit d'impôt instantané pour la garde d'enfants

Grâce à la mobilisation de la Fédésap auprès des pouvoirs publics, le **crédit d'impôt instantané pour la garde d'enfants de plus de 6 ans** est finalement **mis en œuvre** depuis le 20 septembre 2022, au bénéfice des familles non concernées à ce jour par la problématique technique du versement de la PAJE CMG. La généralisation du dispositif au bénéfice de la garde d'enfants de 0 à 3 ans est une priorité défendue par la Fédésap.



Les solutions gagnantes de la Fédésap sur la garde d'enfants après l'école :

**1**

Allonger le bénéfice de la PAJE (Prestation d'Aide au Jeune Enfant) jusqu'à l'entrée au collège



Étendre l'allocation garde d'enfants à domicile de la CAF jusqu'à l'âge de 12 ans

La Fédésap fait le constat d'une absence de solutions financées pour les parents d'enfants de plus de 6 ans dans l'accompagnement de leurs enfants sur des temps complémentaires avant ou après l'école.

La Fédésap propose que le bénéfice du CMG soit prolongé jusqu'à l'entrée au collège pour tous les enfants, ce qui permettrait d'aligner cette disposition sur la proposition d'Emmanuel Macron actuellement envisagée uniquement pour les familles monoparentales.



PROPOSITIONS

Afin de donner la possibilité à tous les parents d'avoir accès à un mode de garde de qualité, professionnel et sécurisé, il s'agit de :

- **Étendre le montant de la prise en charge actuelle pour les moins de 3 ans jusqu'aux 6 ans de l'enfant ;**
- **Mettre en place une prise en charge à hauteur de 50% du montant pour tous les enfants entre 6 et 12 ans.**

Afin d'atteindre des objectifs de :

- Conciliation de la vie professionnelle et personnelle ;
- Lutte contre le travail non déclaré ;
- Sécurité de l'accompagnement des enfants.

IMPACTS

Renforcer l'aide financière de l'État pour l'accueil sur les temps de sortie d'école des enfants jusqu'à 12 ans permettra de :

- **Favoriser le retour ou le maintien dans l'emploi des parents et préserver l'équilibre de vie familiale et professionnelle ;**
- **Redonner du pouvoir d'achat aux familles ;**
- **Encourager le recours à des modes de gardes employant des professionnels formés ;**
- **Répondre aux besoins des enfants d'être accompagnés et encadrés jusqu'à l'entrée au collège ;**
- **Continuer à professionnaliser des salariés non délocalisables ;**
- **Augmenter les recettes fiscales de l'État.**

2

Doubler le Crédit d'Impôt Famille « Services à la Personne » pour les entreprises

Faire évoluer le CIFAM

La Fédésap recommande à la fois de donner plus de visibilité au CIFAM à travers une meilleure communication sur le dispositif, et d'en simplifier les modalités d'accès, afin de permettre aux employeurs d'en faire bénéficier davantage de parents salariés.

PROPOSITIONS

-  Donner de la visibilité au CIFAM sur ses modalités de fonctionnement et les possibilités d'y avoir recours ;
-  Simplifier les modalités de recours au CIFAM ;
-  Ouvrir la possibilité aux indépendants de recourir au CIFAM ;
-  Revaloriser le plafond de 2265 € d'aide directe des employeurs à leurs salariés en s'appuyant sur le « Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale » (3.428 euros), outil connu des employeurs ;
-  Aligner le taux du crédit d'impôt à 50% au lieu de 25% actuellement.

IMPACTS

Renforcer la communication et la visibilité du CIFAM sur le volet Services à la Personne permettra de démultiplier ses nombreux effets positifs, notamment :

Pour les employeurs et en particulier les petites et moyennes entreprises :

- Une amélioration de qualité de vie au travail en conciliant la vie familiale et professionnelle des salariés ;
- Une fidélisation des salariés.

Pour les parents, un meilleur équilibre vie familiale et vie professionnelle :

- Un soulagement dans l'organisation du temps de travail ;
- Un accès à un accueil de qualité pour un coût raisonnable ;
- Une sécurisation des parents par le recours à des services professionnels pour la garde complémentaire de leurs enfants.

Pour les familles :

- Un gain de pouvoir d'achat, synonyme de consommation.

Pour les finances publiques :

- Une augmentation des dépenses en faveur des politiques sociales portées par les entreprises ;
- Une augmentation des recettes fiscales de l'état.

Pour les entreprises du secteur :

- Continuer à recruter et à développer une offre ;
- Continuer à professionnaliser des salariés non-délocalisables.



**Fédération Française des Services
à la Personne et de Proximité**

29 rue Saint Amand - 75015 Paris

Contactez-nous :

contact@fedesap.org

0175437720

www.fedesap.org

Retrouvez-nous sur les **réseaux sociaux**

